

20 avril 2021



Chaire en
fiscalité et en
finances publiques

Préparé par l'Équipe
de la Chaire

Regard sur le budget Fédéral 2021-2022

Faits saillants de finances publiques et de politique fiscale



Luc Godbout,
titulaire de la Chaire

Ce budget en est un de transition;
réduction progressive des aides
d'urgence, puis création de mesures
temporaires pour relancer l'économie et
enfin, déploiement de certaines
initiatives ayant un effet structurant et
un caractère permanent, comme le
système de garde d'enfants, inspiré de
celui du Québec.

1. La chute du PIB réel en 2020 constitue la plus forte baisse depuis 1931. Malgré l'incertitude, les mesures pandémiques minimisent les pertes de PIB à moyen terme.
2. Aucun retour à l'équilibre budgétaire prévu, mais le déficit de 2025-2026 retrouvera le niveau pré-pandémie.
3. Les mesures stratégiques et les nouveaux investissements atteignent 101,4 G\$ sur trois ans.
4. Les revenus budgétaires du gouvernement retrouveront leur niveau pré-COVID dès 2021-2022.
5. Évidemment, la dette augmente et, malgré les faibles taux d'intérêt, les frais de la dette accaparent une part croissante des revenus de 2022 à 2026.
6. Des investissements de 30 G\$ sur 5 ans sont annoncés pour un système pancanadien de garderies à faible coût qui s'inspire du Québec. Un accord asymétrique est à venir avec le Québec.

7. Parmi les transferts aux individus, les prestations aux aînés connaissent la plus forte croissance, liée à la bonification de la prestation de sécurité de la vieillesse pour les pensionnés de 75 ans et plus.
8. Des mesures de soutien COVID-19 sont prolongées avec des paramètres visant leur réduction et un nouveau programme incitatif temporaire, le Programme d'embauche pour la relance du Canada, est mis en place.
9. L'Allocation canadienne pour travailleurs (ACT) est bonifiée. Les paramètres applicables au Québec ne sont pas connus pour le moment.
10. De nouvelles taxes sont introduites sur les services numériques, certains produits de luxe ainsi que sur l'utilisation improductive des logements des propriétaires étrangers non-résidents.
11. Plusieurs annonces fiscales en lien avec les entreprises, incluant des limitations à la déductibilité de l'intérêt.
12. De nombreuses consultations, incluant celle visant à réformer l'assurance-emploi à long terme, sont annoncées.

L'économie	6
Les finances publiques	9
Mesures budgétaires et fiscales pour les particuliers	20
Mesures budgétaires et fiscales touchant les sociétés	32
Et aussi	40

Note : Sauf indication contraire, les informations du présent Regard CFFP sont tirées de Gouvernement du Canada (2021) *Budget 2021. Une relance axée sur les emplois, la croissance et la résilience.*



Faits saillants

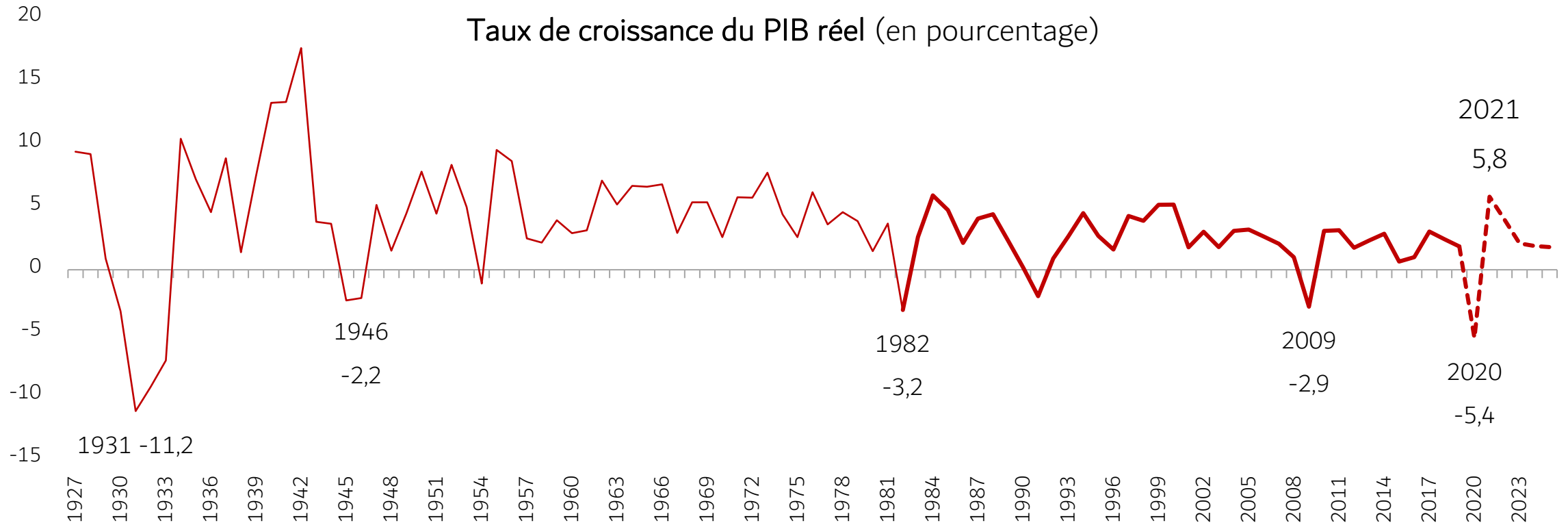
Budget fédéral

L'économie

Perspectives économiques canadiennes – Évolution du PIB



- La croissance économique a fortement chuté en 2020 et devrait rebondir en 2021.
- La croissance réelle de moyen terme tendra ensuite autour de 2 % annuellement.



Sources : 1926-1981 = Statistique Canada, Tableau 36-10-0202-01; 1982-2019 = Statistique Canada, Tableau 36-10-0222-01 ; 2020-2025 = Énoncé économique

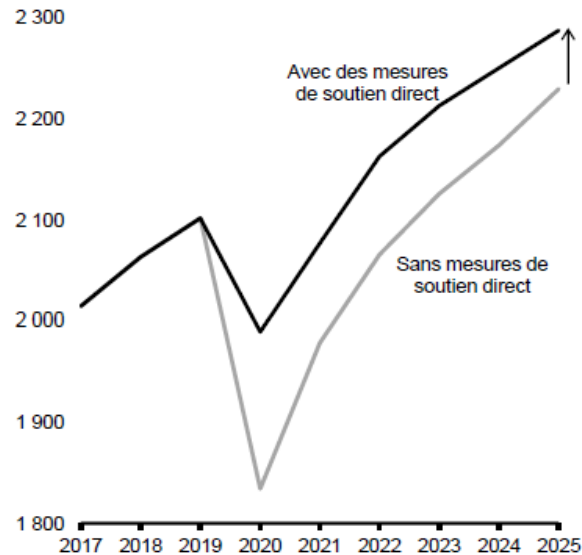
- En tenant compte de l'évolution des prix, le PIB nominal a décliné de 4,6 % en 2020 et augmenterait de 9,3 % en 2021, une hausse exceptionnelle. L'inflation du PIB (l'indicateur le plus large de l'inflation des prix dans l'économie) atteindrait alors 3,3 % en 2021 avant de revenir autour de 2 % par la suite.

- Une analyse du Fonds monétaire international (FMI) indique que sans aucune mesure de soutien direct, le PIB réel du Canada aurait reculé beaucoup plus que ce qui est désormais envisagé pour le Canada.

- Même si le degré d'incertitude de l'estimation demeure élevé, le gouvernement calcule maintenant que les pertes du PIB à moyen terme seront minimales, en partie grâce au soutien stratégique et aux investissements supplémentaires visant à protéger la relance.

PIB réel

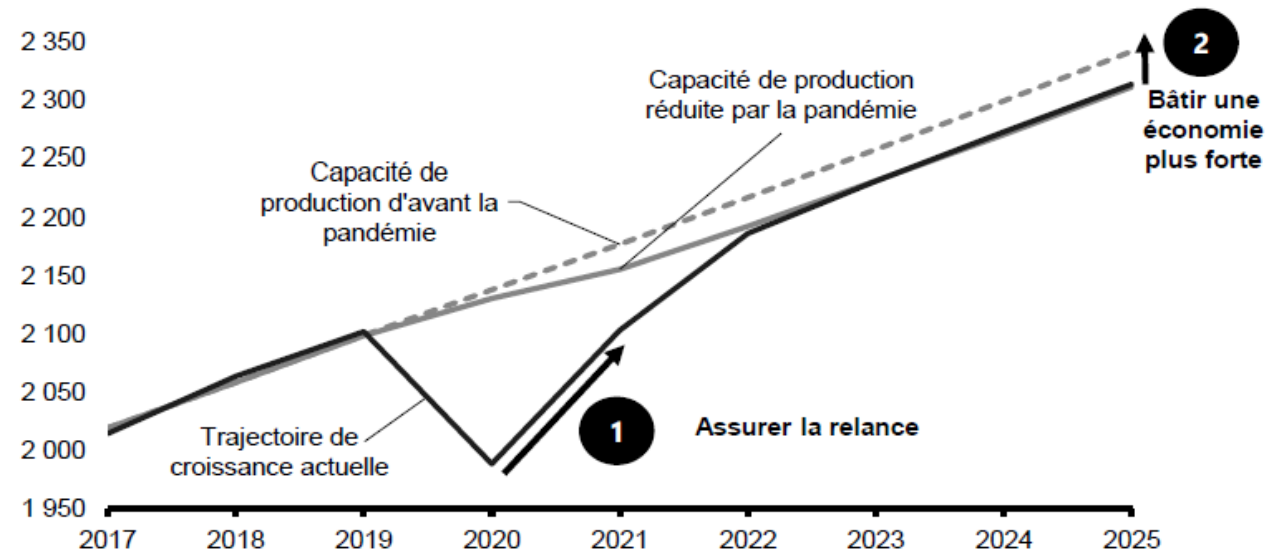
milliards de dollars enchaînés de 2012



Source : Fonds monétaire international, rapport de 2021 sur les consultations au titre de l'article IV, Canada

Répercussions de la COVID-19 sur l'économie canadienne

milliards de dollars enchaînés de 2012



Sources : Statistique Canada; enquête de mars 2021 du ministère des Finances Canada auprès d'économistes du secteur privé; calculs du ministère des Finances du Canada



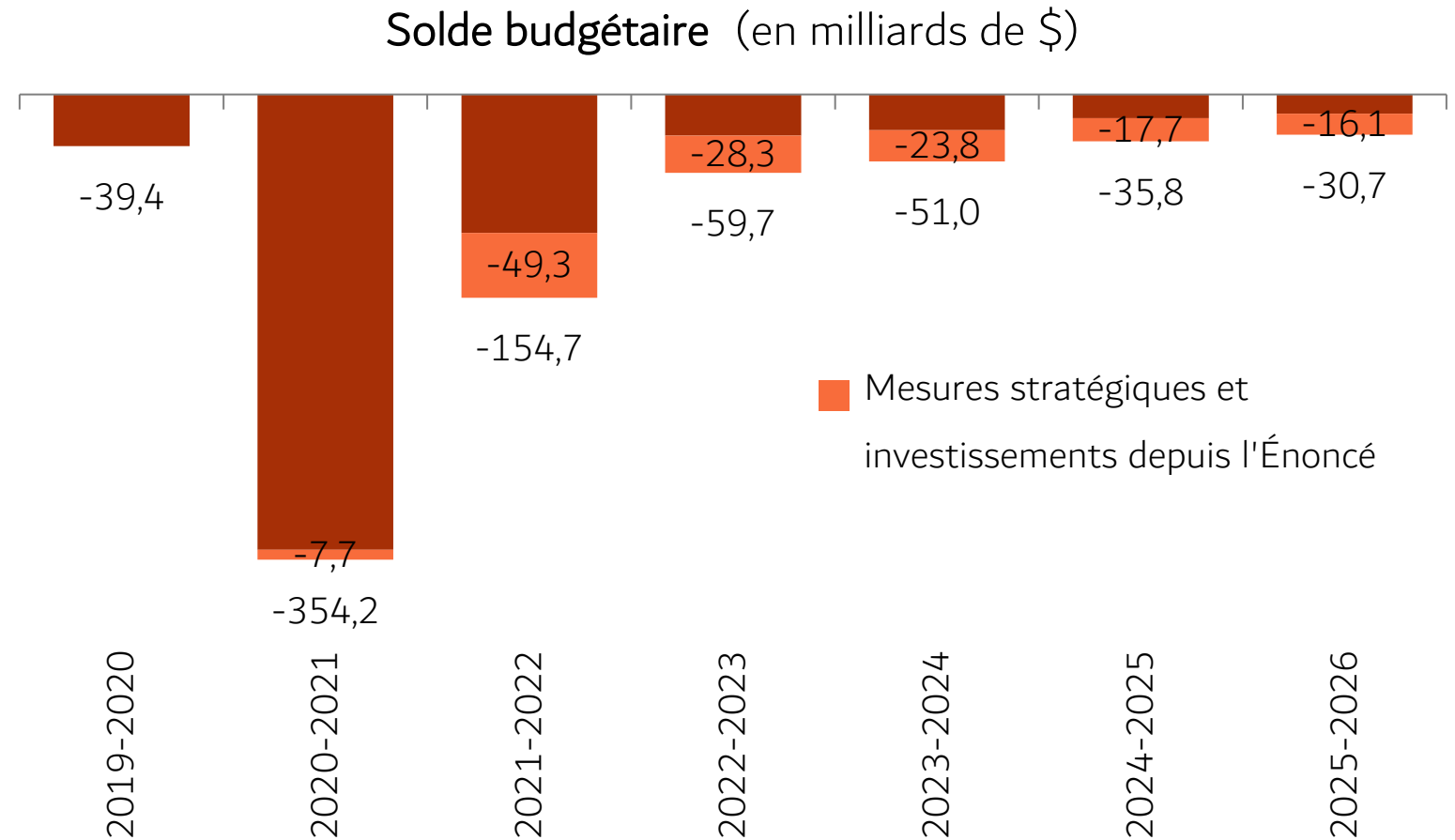
Faits saillants

Budget fédéral

Les finances publiques

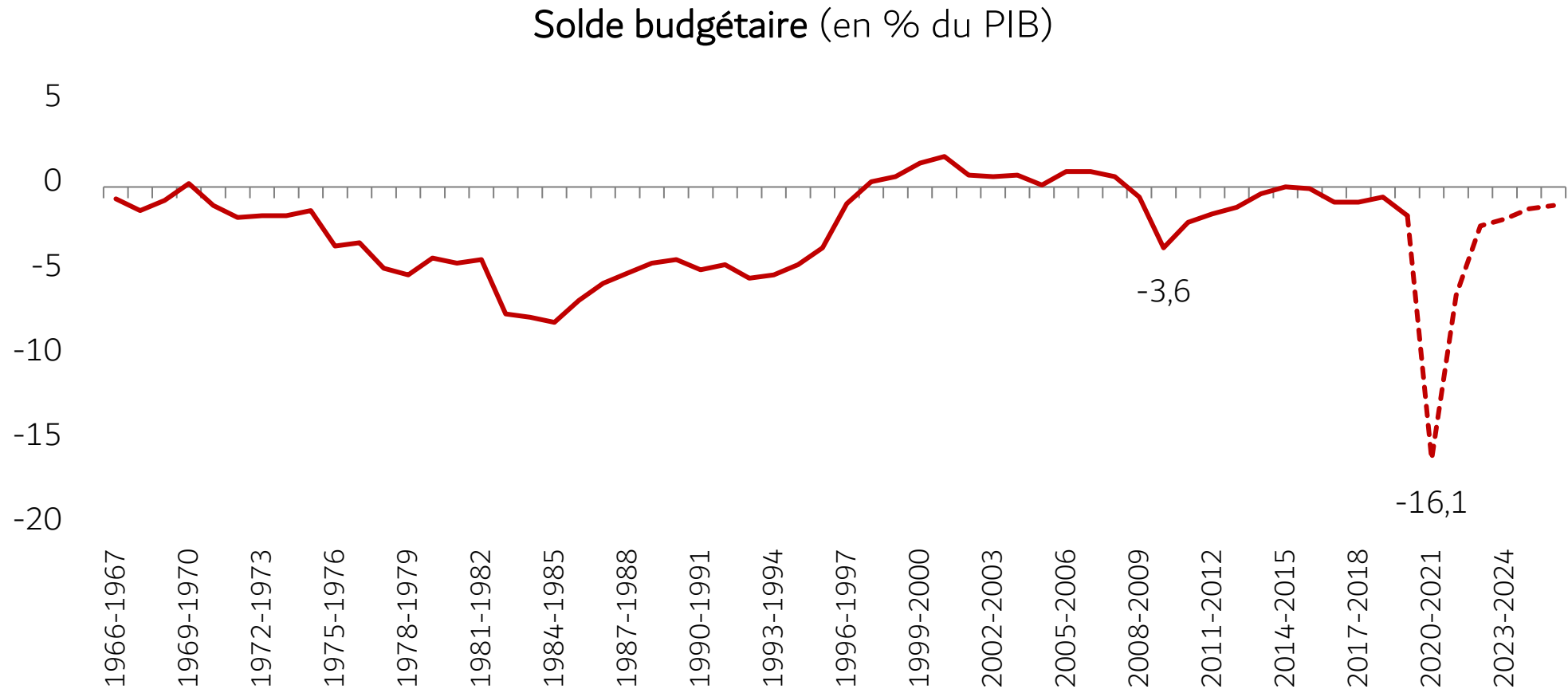
Solde budgétaire fédéral

- 2020-2021 : le déficit budgétaire est estimé à 354,2 G\$.
- 2024-2025 : le déficit budgétaire atteint un niveau inférieur à celui de 2019-2020
- Aucun retour à l'équilibre n'est projeté.
- Les mesures stratégiques et les investissements représentent un total de 101,4 G\$ (4,2 % du PIB) sur trois ans.
- Le gouvernement fédéral présente un scénario de « relance plus lente » due à une troisième « grosse vague ». Dans ce cas, les déficits atteindraient, par exemple, près de 167 G\$ en 2021-2022 et 110 G\$ et 2022-2023.



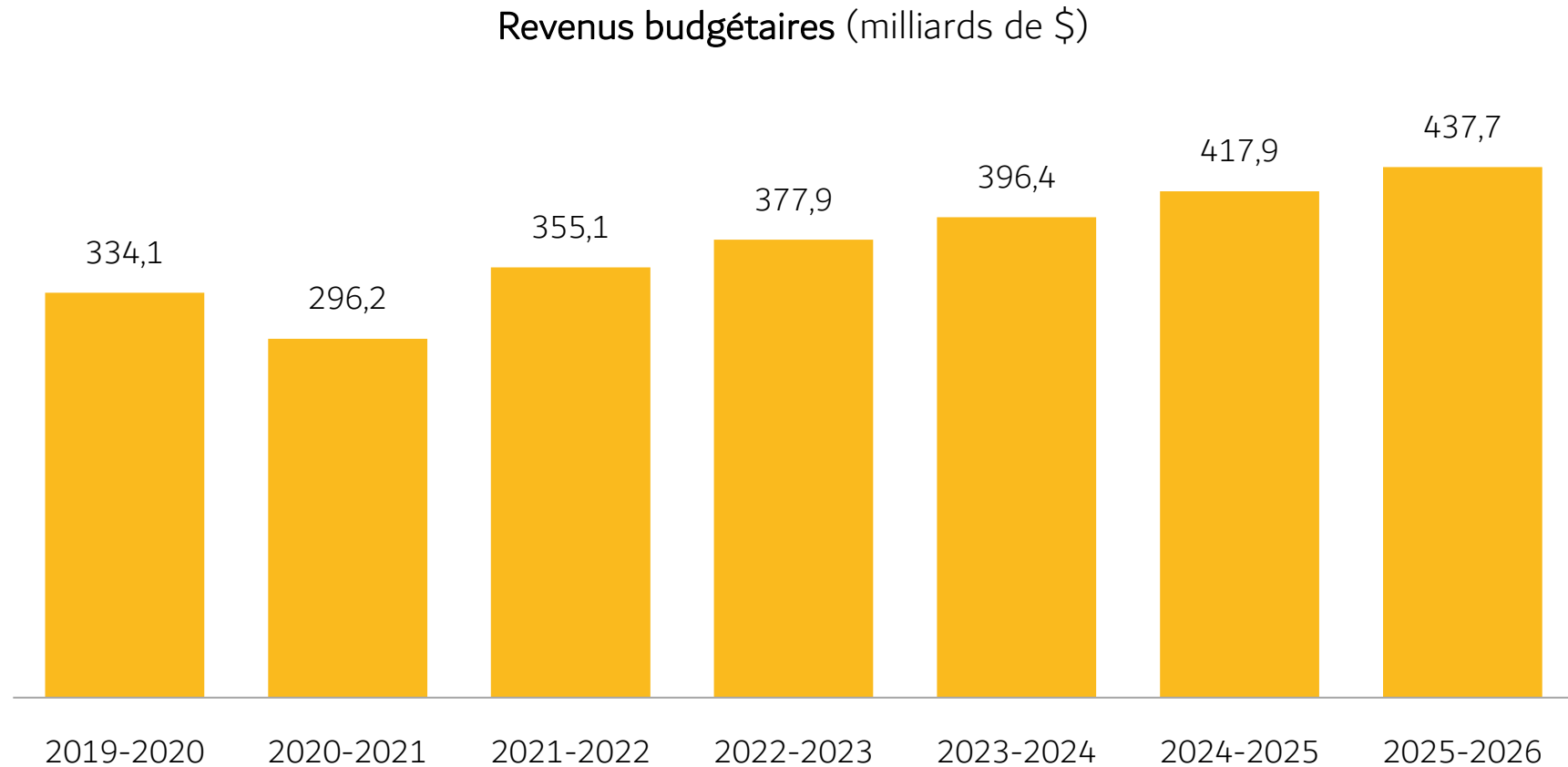
Solde budgétaire fédéral sur PIB

- Le déficit atteint 16,1 % du PIB en 2020-2021.
- Son importance relative excède de loin celle des récessions précédentes.



Revenus budgétaires

- Pris globalement, les revenus du gouvernement fédéral ont diminué en 2020-2021 (-11,3 %), mais il est prévu qu'ils dépassent le niveau de 2019-2020 dès 2021-2022.
- À partir de 2022-2023, la croissance annuelle moyenne des revenus serait de 5,4 %.

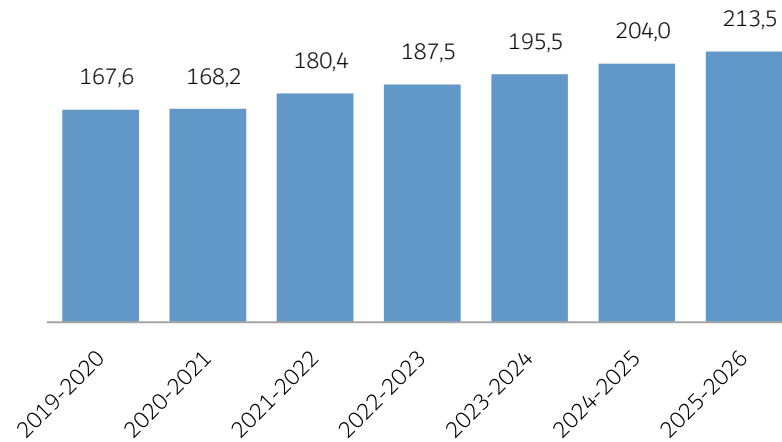


Revenus par sources

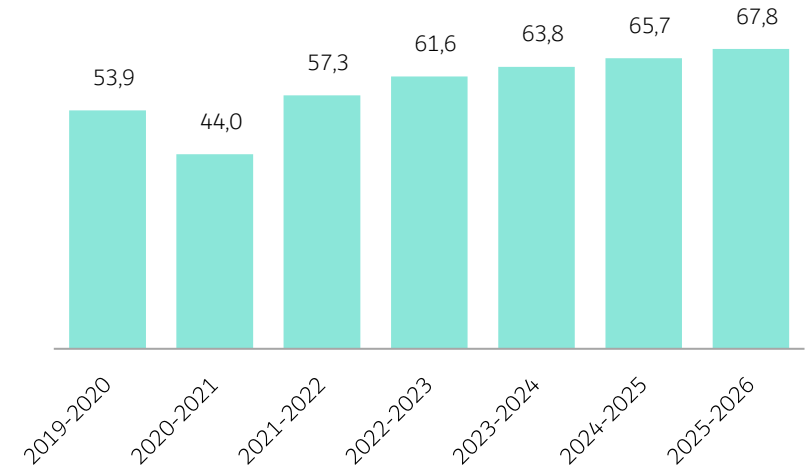


- Les recettes de l'impôt sur le revenu des particuliers n'ont pas diminué en 2020-2021. Les prestations (PCU, PCRE, etc.) ont donc atténué la baisse qui aurait autrement découlé des pertes d'emploi.
- Après une forte diminution en 2020-2021, les taxes et droits d'accise dépassent le niveau de 2019-2020 dès 2021-2022.
- L'impôt sur le revenu de sociétés dépasserait son niveau de 2019-2020 dès 2021-2022.
- Dans les « Autres revenus », ce sont les revenus nets des « sociétés d'État entreprises » qui diminuent le plus en 2020-2021 (-19 G\$). Cette diminution découle essentiellement des opérations de la Banque du Canada.

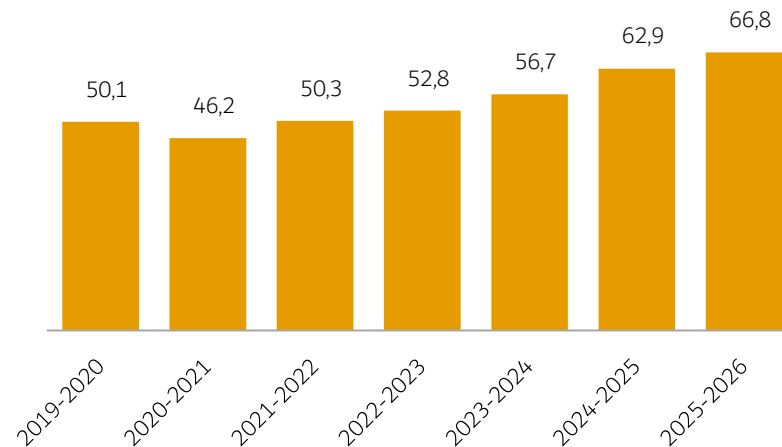
Impôt sur le revenu des particuliers
(en milliards de \$)



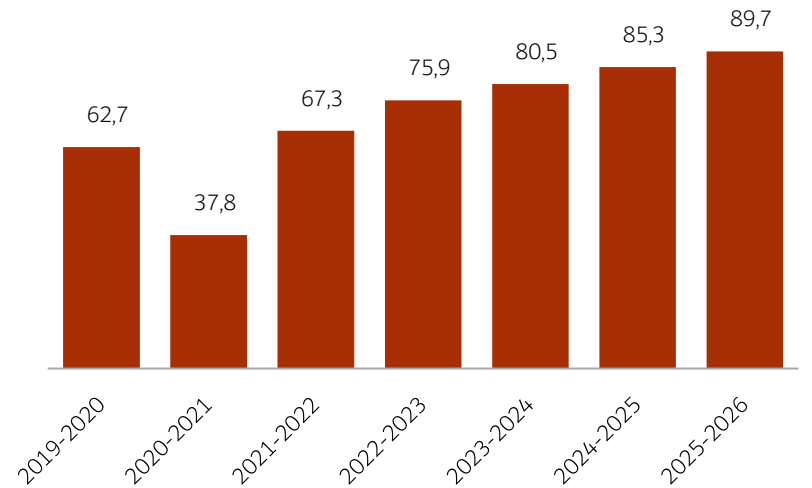
Taxes et droits d'accise (en milliards de \$)



Impôt sur le revenu de sociétés
(en milliards de \$)



Autres revenus (en milliards de \$)

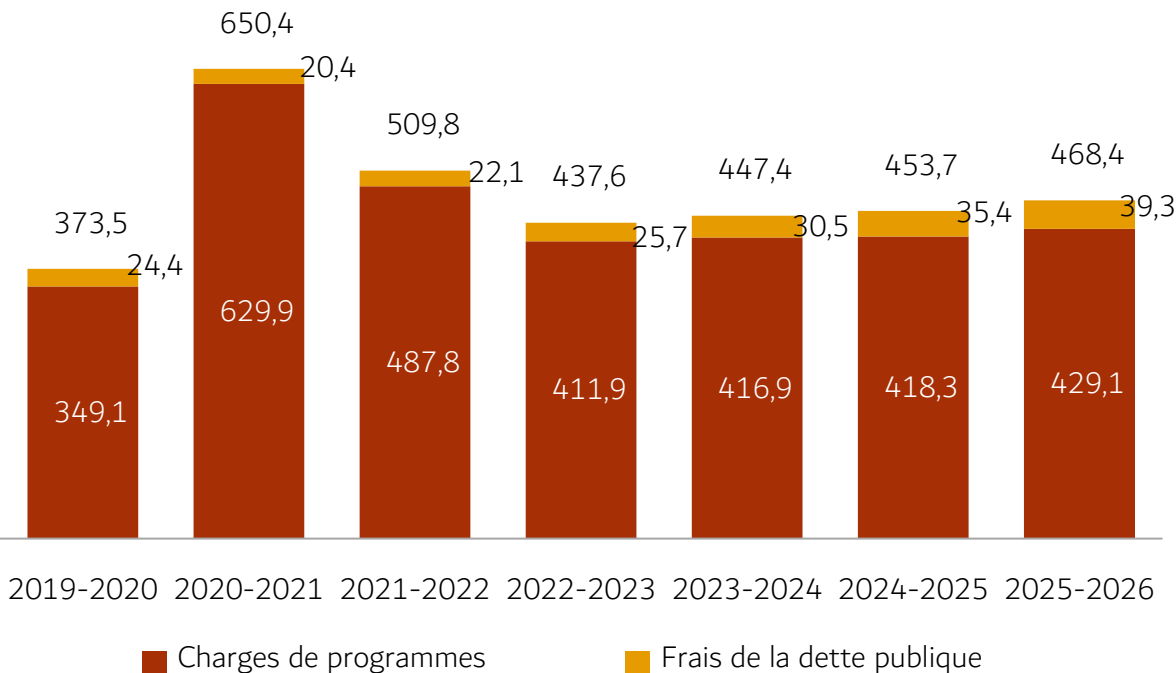


Autres revenus = Produits du régime de tarification de la pollution, cotisations d'assurance-emploi, impôt sur le revenu des non-résidents, sociétés d'État entreprises, autres programmes, revenu net des opérations de change.

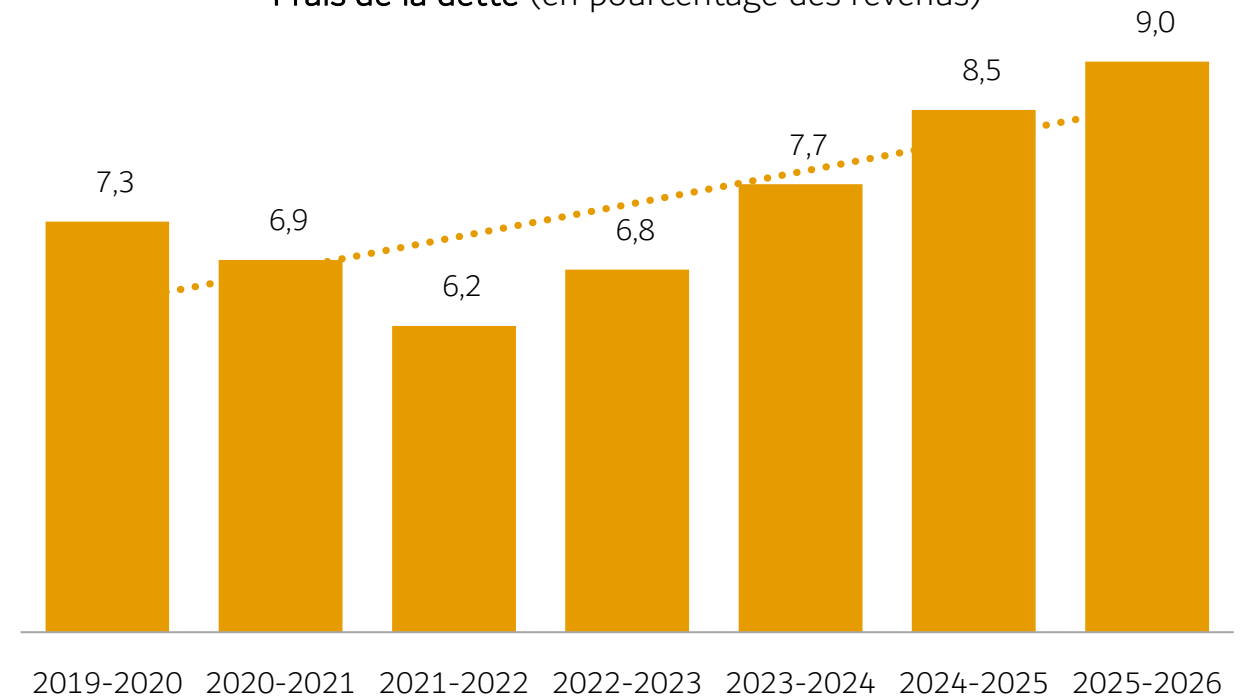
Dépenses fédérales

- Compte tenu du caractère ponctuel de certaines dépenses, les charges de programmes diminueront en 2021-2022 (-22,6 %) et en 2022-2023 (-15,6 %).
- Malgré l'endettement plus élevé, les frais de la dette sont plus faibles en 2020-2021 et 2021-2022 par rapport à 2019-2020. Par contre, leur poids, en pourcentage des revenus, augmente significativement année après année. Il dépasse celui d'avant la pandémie dès 2023-2024.

Dépenses (milliards \$)



Frais de la dette (en pourcentage des revenus)

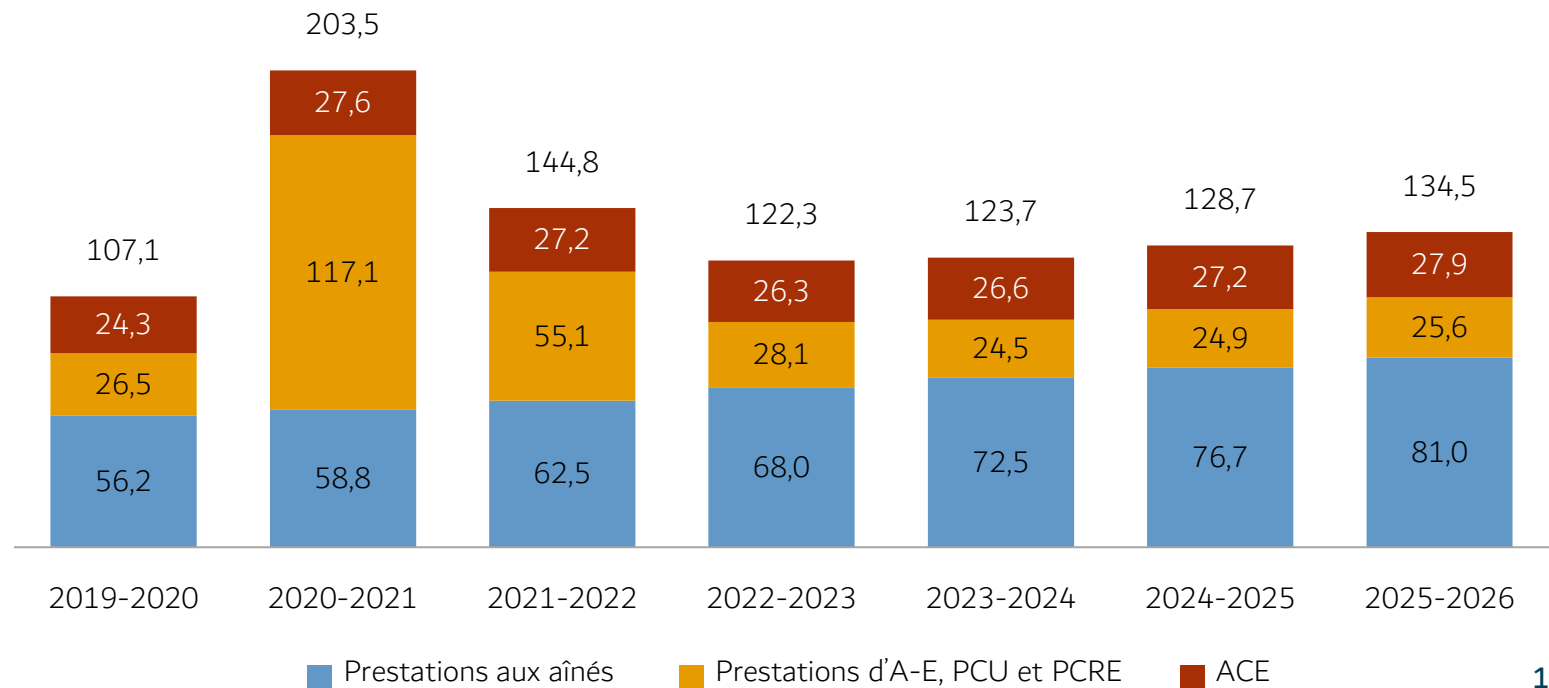


Dépenses fédérales / Transferts aux individus

- La hausse substantielle des transferts aux individus (un peu moins du tiers des charges de programmes) s'explique surtout par l'importance des prestations remplaçant les revenus de travail perdus en 2020-2021 et 2021-2022 (l'assurance-emploi, la PCU et les prestations de relance)
- Les paiements ponctuels d'Allocation canadienne pour enfants (ACE) en 2020 et 2021 expliquent également la hausse plus importante de cette charge pour ces mêmes années.

- Les prestations aux aînés connaissent une croissance soutenue passant de 56,2 G\$ en 2019-2020 à 81 G\$ en 2025-2026

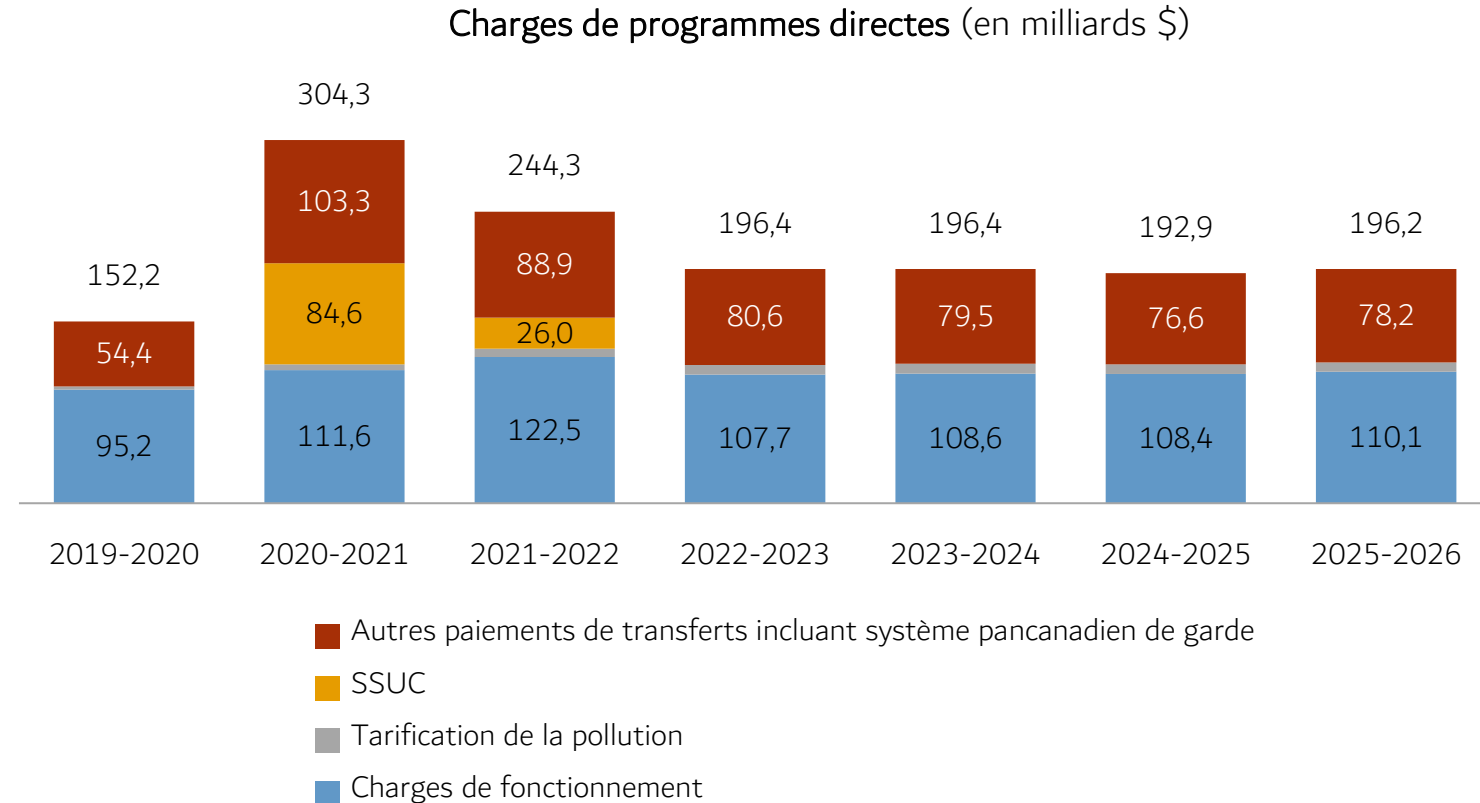
Principaux transferts aux individus (en milliards \$)



Dépenses fédérales / Charges de programmes directes



- La Subvention salariale d'urgence du Canada explique une part importante de la hausse des charges de programmes directes en 2020-2021 et 2021-2022. Ces charges directes représentaient autour de 45% des charges totales avant la pandémie.
- Pour ces années, les autres paiements de transferts sont le second poste qui a le plus augmenté.
 - Cette hausse découle essentiellement de dépenses liées à la crise pandémique (Incitatif au remboursement des prêts du CUEC, PCUE, soutien aux aînés ponctuel de 2020, AUCLC et SUCL);
- Ces autres paiements, qui incluent le coût du système pancanadien d'apprentissage et de garde des jeunes enfants, sont très stables pour le reste de la période de projection.



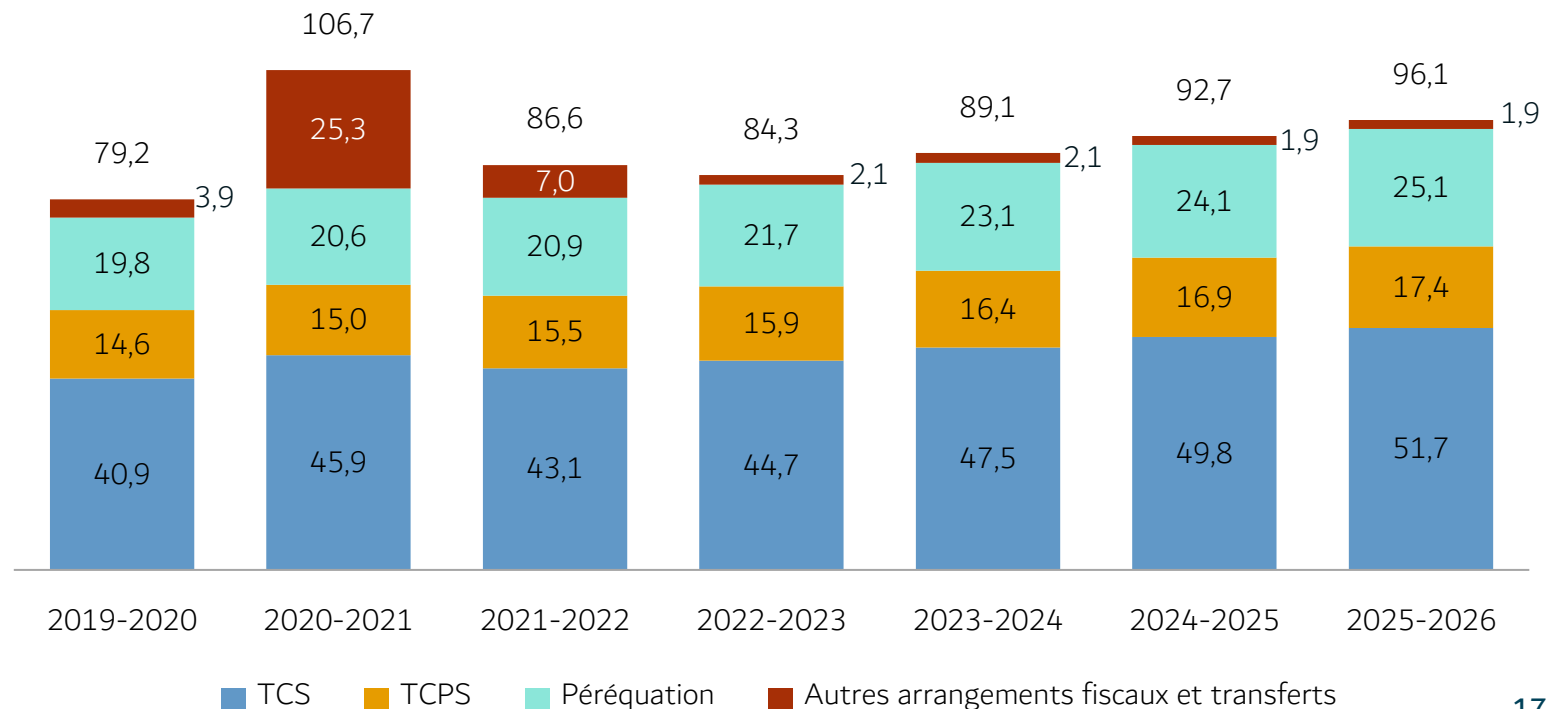
Dépenses fédérales / Transferts aux autres administrations



- Pour les transferts aux autres administrations (autour de 23% des charges de programmes), aucune hausse substantielle n'est prévue pour le transfert canadien en matière de santé (TCS), le transfert canadien en matière de programmes sociaux (TCPS) ou la péréquation.
- Les autres arrangements fiscaux et transferts ont quant à eux crû substantiellement en 2020-2021 avec les mesures de réponses à la COVID-19 comme l'aide aux travailleurs essentiels et l'Accord sur la relance sécuritaire.

- Après la pandémie, même sans bonification, les transferts fédéraux (péréquation, TCS, TCPS) poursuivent leur croissance.

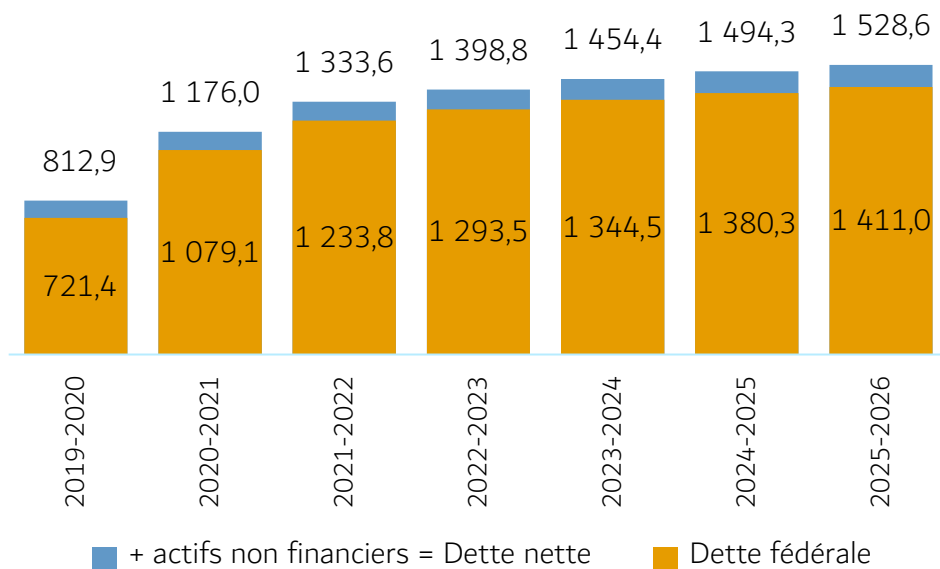
Principaux transferts aux autres ordres de gouvernement (en milliards \$)



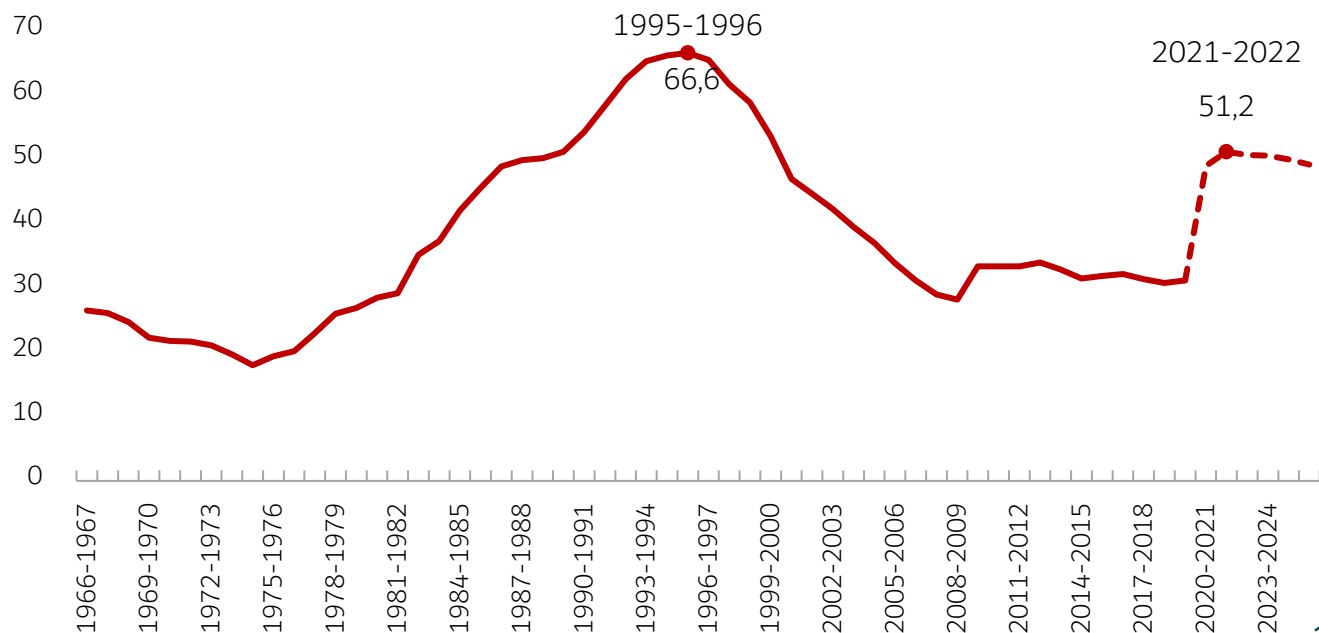
Dettes fédérales

- La dette nette et la dette fédérale (la plus souvent présentée et qui représente les déficits cumulés) ont fortement crû en 2020-2021.
- La dette fédérale devrait s'établir à 1 079 G\$ au 31 mars 2021, en croissance de 49,6% par rapport à l'année précédente.
- Le ratio dette-PIB atteindrait 51,2% en 2021-2022, un taux plus élevé que ceux atteints depuis le début des années 2000, mais moins élevé que le sommet de 1995-1996 (66,6%). Le ratio redescendrait ensuite à 49,2% en 2025-2026.

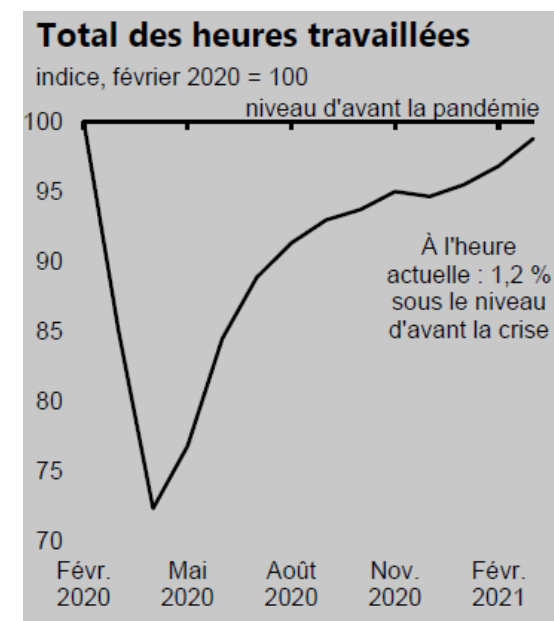
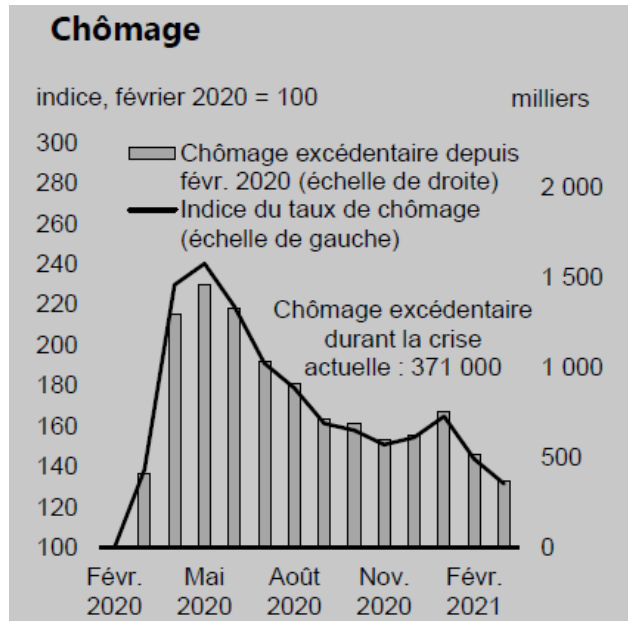
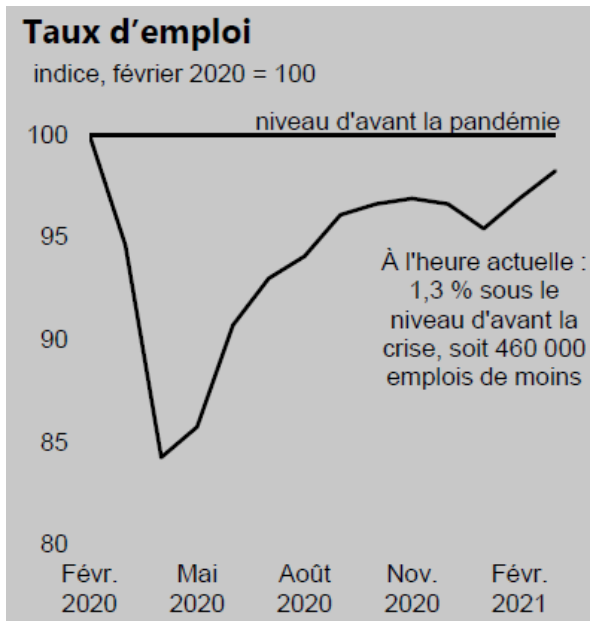
Dettes fédérales et dette nette (en milliards de \$)



Dettes fédérales (en % du PIB)



- Le gouvernement ne présente aucun ancrage budgétaire relatif à la santé des finances publiques, mais parle davantage de garde-fous budgétaires qui [...] *aideront à déterminer quand le plan de relance prendra fin. Les incertitudes quant au calendrier de la pandémie [...] font que le calendrier de la relance ne devrait pas être rigide et préétabli. Au lieu, le gouvernement suivra les progrès réalisés par rapport aux plusieurs indicateurs connexes, en reconnaissant qu'aucun point de données ne représente parfaitement la santé de l'économie [Énoncé économique].*
- Ces indicateurs, dont le taux d'emploi, le nombre total d'heures travaillées et le taux de chômage, n'indiquent pas encore un marché du travail revenu à son niveau pré-pandémie.





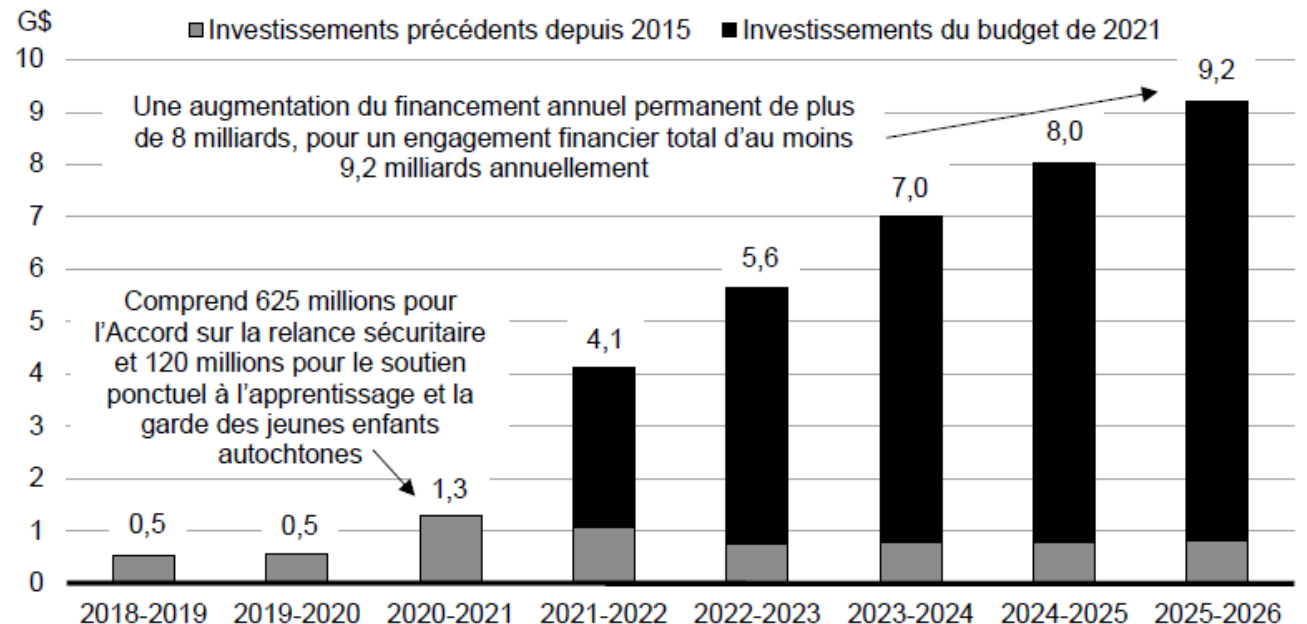
Faits saillants
Budget fédéral
Mesures budgétaires
et fiscales
pour les particuliers

Système pancanadien d'apprentissage et de garde des jeunes enfants



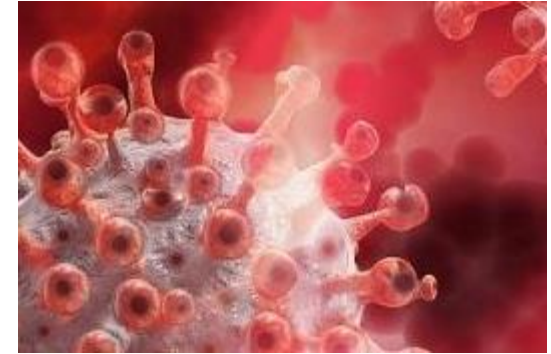
- 30 G\$ sur 5 ans à compter de 2021-2022;
 - Coût annuel d'au moins 9,2 G\$ par la suite.
- Partage à part égale des coûts avec les provinces, dans le cadre d'ententes initiales de cinq ans;
- D'ici 2026, des frais moyens de 10\$ par jour en garderie au Canada, à l'extérieur du Québec.
- Accord asymétrique pour le Québec.

Un engagement financier fédéral permanent et historique dans l'apprentissage et la garde des jeunes enfants



■ Prestation canadienne de relance économique (PCRE)

- Prolongation de 12 semaines jusqu'au 25 septembre 2021;
- À partir du 19 juin 2021:
 - 500\$/semaine pour les quatre premières semaines
 - 300\$/semaine pour les huit autres semaines



■ Prestation canadienne de relance économique pour les proches aidants (PCREPA)

- Prolongation de quatre semaines (nouveau maximum de 42 semaines) à 500\$/semaine

➔ *Impact financier de ces deux mesures: 2,5 G\$ sur 2 ans à compter de 2021-2022*

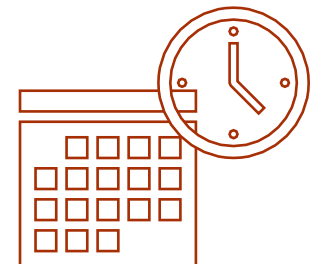
■ Projet de loi à venir pour:

- prolonger, si nécessaire, au-delà du 25 septembre 2021 et jusqu'au 20 novembre 2021 au plus tard, les prestations de relance économique ainsi que les prestations régulières d'assurance-emploi.

■ Assurance-emploi

- Maintenir un accès uniforme aux prestations d'assurance-emploi dans toutes les régions, notamment:
 - Norme d'admissibilité: 420 heures pour les prestations ordinaires et spéciales,
 - Admissibilité: minimum 14 semaines pour les prestations régulières,
- S'assurer que toutes les heures assurables et tous les emplois comptent pour l'admissibilité d'un demandeur, tant que la dernière cessation d'emploi est jugée valide.
- Simplifier les règles régissant le traitement des indemnités de départ, des indemnités de vacances et des autres sommes versées au moment de la cessation d'emploi.
- Prolonger les améliorations temporaires apportées au programme Travail partagé.

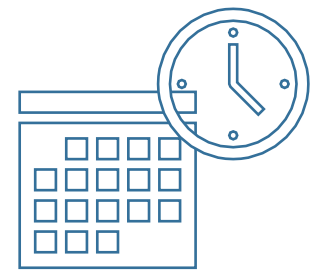
➔ *Impact financier: 3,9G\$ sur 3 ans à compter de 2021-2022*



■ Assurance-emploi maladie

- Prolongation de la durée maximale des prestations de maladie de l'assurance-emploi de 15 à 26 semaines à compter de l'été 2022.

➔ *Impact financier: 3,0 G\$ sur 5 ans à compter de 2021-2022 et 966,9 M\$ par année par la suite*



Mesures pour les particuliers

Bonification de la PSV pour les aînés de 75 ans et plus

- Pour les pensionnés de la sécurité de la vieillesse qui auront 75 ans ou plus à compter de juin 2022, paiement unique imposable de 500\$, versé en août 2021;
- Augmentation de 10 % des paiements de sécurité de la vieillesse pour les pensionnés de 75 ans ou plus à compter de juillet 2022, soit des prestations supplémentaires annuelles de 766\$ la première année pour ceux qui touchent la pleine pension;
- Indexation en fonction de l'inflation par la suite;
 - ➔ *Impact financier: 12 G\$ sur 5 ans à compter de 2021-2022 et au moins 3G\$ par année par la suite*

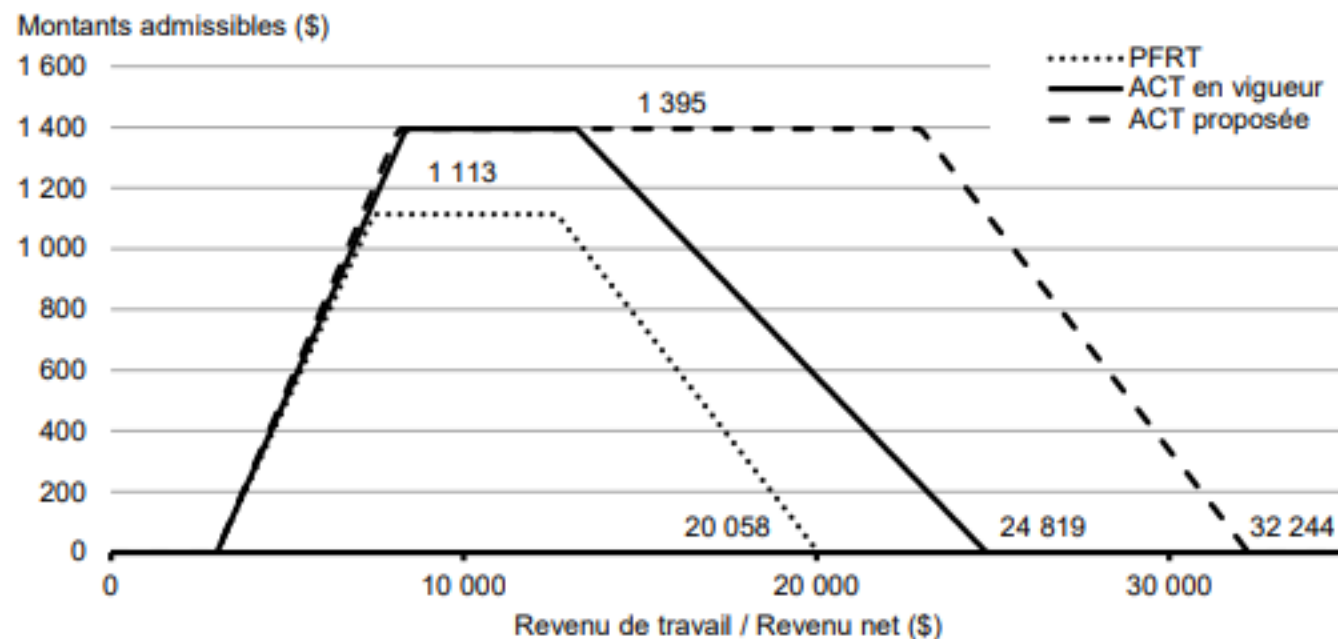
Mesures fiscales pour les particuliers

Bonification de l'Allocation canadienne pour les travailleurs (ACT)

- Note : Paramètres canadiens (des paramètres différents s'appliqueront au Québec).

- Année 2021 et suivantes :

- Cas de la personne seule illustré ci-contre.
- Hausse du taux de 26 % à 27 %.
- Hausse du seuil de réduction :
 - Personne seule : de 13 194 \$ à 22 944 \$,
 - Couples ou parents : 17 522 \$ à 26 177 \$,
- Taux de réduction est majoré de 12 à 15%.



- Effet : Bonification et élargissement de la mesure à de nouveaux bénéficiaires, les personnes travaillant à temps plein au salaire minimum bénéficieront d'un soutien.
- 2^e apporteur de revenu dans le couple (conjoint ayant le revenu le plus faible) pourra exclure jusqu'à 14 000 \$ de son revenu de travail pour fins de calcul de la prestation.

➔ *Impact financier : environ 1,7 G\$ par année à compter de 2021-2022*

Nouvelle taxe sur les produits de luxe



- À compter du 1^{er} janvier 2022;
- Taxe sur les ventes de:
 - voitures de luxe et d'aéronefs, à usage personnel, dont le prix de vente au détail est supérieur à 100 000 \$ et,
 - de bateaux, à usage personnel, d'une valeur supérieure à 250 000 \$.
- Calcul de la taxe = moins élevé de deux montants:
 - 20 % de la valeur supérieure au seuil (100 000 \$ pour les voitures et les aéronefs personnels, 250 000 \$ pour les bateaux),
 - ou 10 % de la valeur totale de la voiture, du bateau ou de l'aéronef personnel de luxe.

➔ *Impact financier: recettes de 604 M\$ sur 5 ans*



Nouvelle taxe sur l'utilisation improductive des logements des propriétaires étrangers non résidents



- À compter du 1^{er} janvier 2022;
 - Taux de 1% annuellement sur la valeur des biens immobiliers résidentiels considérés vacants ou sous-utilisés appartenant aux non-résidents et non-Canadiens;
 - Obligation pour tous les propriétaires (autres que citoyens canadiens / résidents permanents) de produire une déclaration sur l'utilisation actuelle du bien;
 - Détails à venir à la suite de documents de consultation;
- ➔ *Impact financier: recettes de 700 M\$ sur 4 ans à compter de 2022-2023*



- **Droits d'accise sur le tabac:** Augmentation de 4\$ par cartouche de 200 cigarettes à compter du 20 avril 2021.
 - ➔ *Impact financier: recettes de 2,1 G\$ sur cinq ans à compter de 2021-2022*
- **Produits de vapotage:** Imposition de droits d'accise à partir de 2022.
 - Ouverture à une collaboration avec les provinces intéressées à une approche coordonnée pour taxer ces produits.

- **Prestations pour la COVID-19:** permettre aux particuliers de demander une déduction au titre du remboursement d'un montant de prestation pour la COVID-19 dans le calcul de leur revenu pour l'année de réception du montant de prestation plutôt que l'année du remboursement (pour les remboursements effectués avant 2023).

- **Propriétaires:** Prêts sans intérêt pouvant atteindre 40 000 \$ pour rénovation énergétique, par l'entremise de la SCHL, disponibles d'ici l'été 2021.

- Enveloppe de prêts de 4,4 G\$ sur 5 ans à compter de 2021-2022



- **Étudiants:**

- Prolongation du congé d'intérêt sur les prêts d'études canadiens et les prêts canadiens aux apprentis jusqu'au 31 mars 2023.

→ *Impact financier: 392,7 M\$ en 2022-2023*

- Prolongation du doublement des bourses d'études canadiennes jusqu'à la fin du mois de juillet 2023.

→ *Impact financier: 3,1 G\$ sur deux ans, à compter de 2021-2022*





Faits saillants
Budget fédéral
Mesures budgétaires
et fiscales
touchant les sociétés

Principales mesures touchant les sociétés

Prolongement de la subvention salariale (SSUC)

■ Jusqu'au 25 septembre 2021

- Réduction progressive des taux de base et complémentaire de la subvention dès le 4 juillet 2021.
 - Taux combiné maximal de 75% (6 juin au 3 juillet) à 20% (29 août au 25 septembre).
- Réduction de la subvention maximale par employé.

6 juin au 3 juillet	4 juillet au 31 juillet	1 ^{er} août au 28 août	29 août au 25 septembre
75% (40% base + 35 % complément)	60% (35% base + 25 % complément)	40 % (25% base + 15 % complément)	20 % (10% base + 10 % complément)
847 \$	677 \$	452 \$	226 \$

- À compter du 4 juillet, baisse de revenus minimale de 10% pour y avoir droit.
- Soutien pour employés en congé payé demeure inchangé jusqu'au 28 août 2021.
- Après le 5 juin 2021, remboursement de la SSUC si une société cotée en bourse octroie une rémunération globale plus élevée aux cadres en 2021 qu'en 2019.

➔ *Impact financier : 10,1 G\$ en 2021-2022*

Principales mesures touchant les sociétés

Prolongement de la Subvention d'urgence du Canada pour le loyer

- Jusqu'au 25 septembre 2021.
 - Sans changement au moins jusqu'en juillet.
 - Réduction du taux de subvention à compter du 4 juillet, pour tous les niveaux de baisse de revenus.
 - Le taux maximal passe de 65 % (6 juin au 3 juillet) à 20 % (29 août au 25 septembre).
 - Prolongation, pour les périodes d'admissibilité du 6 juin au 25 septembre, du taux actuel de 25 % pour la mesure d'Indemnité de confinement.

➔ *Impact financier : 1,9 G\$ en 2021-2022*

Principales mesures fiscales touchant les sociétés

Nouveau Programme d'embauche pour la relance du Canada (PERC)

- Offert de juin à novembre 2021.
- Pour employés actifs seulement.
 - Jusqu'à 50 % de la rémunération supplémentaire versée, établie par différence entre le total de la rémunération admissible versée pour une période et la rémunération admissible pour la période de rémunération de base (14 mars au 10 avril 2021).
 - Rémunération admissible maximale de 1 129 \$ par semaine.
 - Nécessite une baisse de revenu supérieure à 0% (6 juin au 3 juillet) puis supérieure à 10% (4 juillet au 20 novembre 2021).
 - Choix: pour une période d'admissibilité, l'employeur peut utiliser alternativement PERC ou SSUC.
- Taux de la PERC selon la période :

6 juin au 3 juillet	4 juillet au 31 juillet	1 ^{er} août au 28 août	29 août au 25 septembre	26 septembre au 23 octobre	24 octobre au 20 novembre
50 %	50 %	50 %	40 %	30 %	20 %

➔ *Impact financier : 595 M\$ en 2021-2022*

■ Passage à la dépense du coût en capital des investissements

- Pour les sociétés privées sous contrôle canadien.
- Limite de 1,5 M\$ par année d'imposition.
- Biens acquis le jour du budget ou après, mis en service avant le 31 décembre 2023.

➔ *Impact financier : 2,3 G\$ sur 5 ans à compter de 2021-2022*

■ Révision de la déduction pour amortissement accélérée pour matériel de production d'énergie propre.

- Nouveaux actifs conformes aux objectifs environnementaux maintenant éligibles.
- Exclusion de systèmes précédemment inclus, mais qui brûlent des combustibles fossiles.

➔ *Impact financier : 142 M\$ sur 5 ans à compter de 2021-2022*

Principales mesures fiscales touchant les sociétés

Actions projet BEPS



■ Limitation à la déductibilité de l'intérêt (action 4).

- vise les entreprises canadiennes membres de groupes de sociétés multinationales.
 - Les SPCC dont le capital imposable utilisé au Canada est inférieur à 15 M\$ et groupes d'entités dont le total des dépenses nettes en intérêt des membres canadiens est de 250 000\$ ou moins ne sont pas visées.
- Pour être déductible, la charge d'intérêt doit être inférieure à 40% (2023) ou à 30% (2024 et suivante) du revenu imposable avant la prise en compte des dépenses d'intérêts, des revenus d'intérêts, des impôts sur le revenu et dotations aux amortissements (BAIIDA fiscal).

→ *Impact financier : Revenus de 5,3 G\$ sur 5 ans à compter de 2021-2022*

■ Implantation de mesures visant à s'opposer aux dispositifs hybrides (Action 2).

- Neutralisation de l'effet de déduction/non-inclusion (application au 1^{er} juillet 2022).
- Autres recommandations de l'action 2 (application au plus tôt en 2023).

→ *Impact financier : Revenus de 775 M\$ sur 4 ans à compter de 2022-2023*

■ Mesures applicables aux entreprises étrangères – taxes à la consommation

- Perception de la TPS sur produits numériques et services transfrontaliers destinés aux consommateurs.
 - Aucun CTI.
 - Seuil de 30 000 \$ sur une période de 12 mois.
- Perception de la TPS sur la valeur de la fourniture finale au consommateur lorsque le bien transite par un entrepôt au Canada.
 - Inscription des plateformes de distribution.
- Perception de la TPS sur fourniture de logements temporaires à des consommateurs.
 - Plateforme réputée être le fournisseur.
 - Transmission de renseignements sur les locateurs de logements par les plateformes.
- Les nouvelles règles proposées s'appliqueraient généralement aux fournitures effectuées à compter du **1^{er} juillet 2021**.



→ *Impact financier des 3 mesures : Revenus de 3,1 G\$ sur 5 ans à compter de 2021-2022*

Principales mesures fiscales touchant les sociétés

Taxe sur les services numériques

■ Mesures applicables aux entreprises étrangères – autres



- Activités visées :
 - Services d'intermédiation numérique (trajets en taxi, logements provisoires, etc.).
 - Ciblage publicitaire, incluant la vente de données collectées en ligne (notamment obtenues par médias sociaux et moteurs de recherche).
- Activités non visées : Vente de biens et services (incluant la diffusion en continu de contenu numérique), par un vendeur pour son propre compte.
- Seuil : Chiffre d'affaires mondial (750 M\$ d'euros) / Recettes de 20 M\$ CAD ou plus provenant d'utilisateurs canadiens.
- Taux : 3% sur les recettes perçues sur services fournis par une entreprise numérique et nécessitant une contribution en données et/ou contenu provenant d'utilisateurs canadiens.
- Entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2022 si solution commune OCDE non implantée, la TSN sera abrogée à la suite de l'implantation d'une solution commune.

➔ *Impact financier : Revenus de 3,4G\$ sur 5 ans à compter de 2021-2022*



Faits saillants

Budget fédéral

Et aussi

- Intention de présenter un projet de loi qui établira un salaire minimum fédéral de 15 \$ de l'heure
 - Augmentera ensuite à l'inflation,
 - Si le salaire minimum provincial ou territorial est plus élevé, ce salaire prévaudra.
 - Note : depuis 1996, le salaire minimum fédéral est fixé au taux de salaire minimum de la province ou du territoire où l'employé exerce habituellement ses fonctions.
- Vise des emplois dans le secteur privé sous réglementation fédérale (approximativement 910 000 employés*).
 - Un peu plus de 26 000 travailleurs en profiteraient selon le budget.

	Salaire minimum horaire, 2021
Terre-Neuve-et-Labrador	12,75
Île-du-Prince-Édouard	13,00
Nouvelle-Écosse	12,95
Nouveau-Brunswick	11,75
Québec	13,50
Ontario	14,25
Manitoba	11,90
Saskatchewan	11,45
Alberta	15,00
Colombie-Britannique	15,20

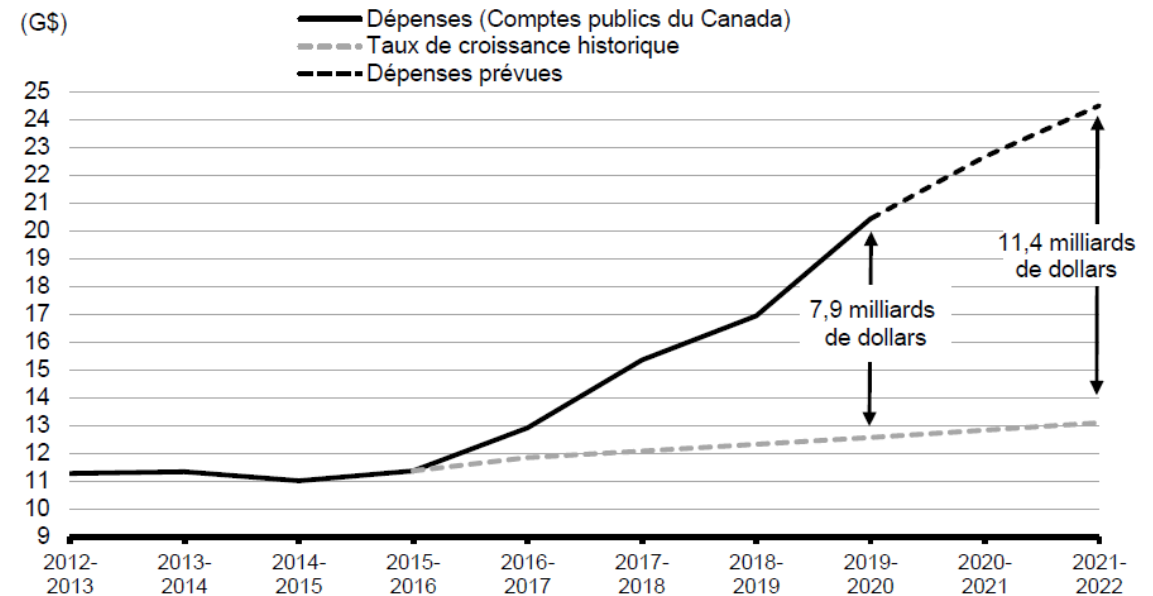
Sources : CNESST et Conseil canadien du commerce de détail

*Source : <https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/ministere/portefeuille/travail/programmes/normes-travail/rapports/document-discussion-portrait-secteur-prive-reglementation-federale.html>

- Parmi les mesures annoncées, le gouvernement fédéral indique que celles touchant les communautés autochtones totalisent plus de 18 G\$ sur 5 ans.

Investissements dans les priorités autochtones (réels et projetés)

Investissements destinés aux Autochtones, de 2012-2013 à 2021-2022



- Parmi les mesures annoncées, le gouvernement fédéral indique que celles pouvant être associées à un relance verte totalisent 17,6 G\$.

- Le budget annonce la tenue de nombreuses consultations à venir, notamment en ce qui concerne:
 - Instauration d'un crédit d'impôt à l'investissement pour le capital investi dans les projets de captage, utilisation et stockage du carbone (CUSC);
 - Inscription dans la loi des principes d'un système pancanadien de garde d'enfants;
 - Réforme à long terme du régime d'assurance-emploi;
 - Régime national et universel d'assurance-médicaments, et sur d'autres priorités en matière de santé, pour poursuivre les progrès au niveau provincial et territorial;
 - Ajustements à la frontière pour le carbone (au cours des prochaines semaines).

Pour consulter le budget fédéral

<https://www.budget.gc.ca/2021/home-accueil-fr.html>

Continuez de suivre les activités de la Chaire

→ <https://cftp.recherche.usherbrooke.ca/>

- Publications → <https://cftp.recherche.usherbrooke.ca/publications/>
- Événements → <https://cftp.recherche.usherbrooke.ca/evenements/>
- Outils et ressources → <https://cftp.recherche.usherbrooke.ca/outils-ressources/>